

Initiatives ministérielles

Par contre, un objectif national agit comme un aimant culturel qui rapproche les Canadiens.

Comme l'a écrit l'auteur de l'ouvrage intitulé *Canada in the '90s*, nous avons besoin d'un élan vital, d'une mission, d'un objectif national. Pourquoi aujourd'hui plus qu'hier? Parce qu'aujourd'hui nous devons combattre la force d'attraction qu'exercent les États-Unis à cause, j'imagine, de l'Accord de libre-échange qui divise les provinces. Et il y a bien sûr l'impasse constitutionnelle qui menace actuellement l'unité de notre pays.

Troisièmement, et ce qui est peut-être encore plus important, il faut tenir compte des changements démographiques que provoque l'arrivée de nouveaux immigrants. On prévoit que le Canada accueillera, après l'an 2000, de plus en plus d'immigrants de pays asiatiques, ce qui modifiera la structure démographique actuelle du Canada.

Il nous faut donc trouver dans notre âme et dans notre cœur la force de relever le défi, d'accomplir cette mission, de donner cet élan vital, d'exercer cette force psychologique qui rapproche les citoyens, les pays et les institutions. Une fois cet objectif atteint, la création de la Fondation canadienne des relations raciales prendra toute sa signification. Nous appuierons alors vraiment le concept du multiculturalisme, qui se résume, à mon avis, à l'égalité et à la dignité pour tous les Canadiens.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis très contente de pouvoir intervenir à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet de loi C-63, Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales.

Cette fondation, qui sera enregistrée comme organisme de bienfaisance, nous permettra d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires, et de mettre en commun et en pratique ces connaissances et ces compétences pour mieux combattre le racisme et la discrimination raciale sous toutes ses formes au Canada.

Il est question, dans le préambule de ce projet de loi, des obligations nationales et internationales que le gouvernement du Canada doit assumer pour protéger les minorités et empêcher la discrimination sous toutes ses formes. Font partie de ces obligations, les dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale qui engagent les pays signataires à faire le nécessaire pour combattre ce fléau.

La Charte canadienne des droits et libertés de 1982 stipule que tous les citoyens sont égaux et il faut donc voir dans l'établissement de cette fondation, un moyen de rapprocher encore davantage la réalité sociale de la réalité judiciaire.

La Loi sur le multiculturalisme tente d'assurer la participation de tous les Canadiens à la vie de la société canadienne. En parafant l'entente sur les réparations accordées aux Canadiens d'origine japonaise, le gouvernement avait déjà accepté le principe d'une fondation des relations raciales.

Les obligations dont j'ai parlé cadrent toutes avec les tentatives que les gouvernements fédéraux ont faites naguère, notamment les gouvernements libéraux, pour assurer l'égalité des citoyens au Canada.

Premièrement, je dois dire combien je déplore qu'à notre époque moderne, nous en soyons rendus au point de constater la nécessité d'une fondation pour promouvoir l'harmonie et la tolérance raciales au Canada. C'est déplorable de voir des manifestations évidentes de racisme tous les jours dans notre pays.

Quand je me suis documenté en prévision de ce débat, j'étais attristée rien qu'à l'idée de savoir que nous devons consacrer une partie du temps de la Chambre à parler de racisme. Je ne pouvais pas m'empêcher de me demander pourquoi les gens ne peuvent pas se traiter avec le respect dû à tout être humain, sans égard à sa couleur, à sa religion ou à sa langue. Malheureusement, il y a dans ce monde et dans ce merveilleux pays des gens qui sont intolérants envers les minorités et qui nourrissent des sentiments racistes et discriminatoires.

• (1700)

Nous en sommes témoins presque tous les jours maintenant. Tout juste la semaine dernière, j'ai assisté avec beaucoup d'autres à une manifestation tenue dans ma circonscription de Nepean pour protester contre des vandales qui se sont attaqués au cimetière de la communauté juive d'Ottawa, y renversant des pierres tombales et utilisant de la peinture en vaporisateur pour tracer des croix gammées et inscrire des slogans nazis sur les tombes. J'ai souligné que les Canadiens de partout unissaient leurs voix pour exprimer leur dégoût face aux gestes barbares de quelques individus pleins de haine.

Malheureusement, à cause d'individus comme ceux-là qui prônent l'intolérance, nous sommes obligés de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour débattre l'établissement d'une fondation visant à promouvoir l'harmonie et la tolérance interraciales. La création d'in-